



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
DG ORG - Direction Ressources humaines
La directrice

Son Excellence Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur

Représentant(e) permanent(e) d'un
État membre auprès
de l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 24 octobre 2022

Objet: Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne d'un expert national dans le domaine de la gestion de crise

Réf.: SNE/11/2022 (RELEX.5) - un poste (384145)

Madame, Monsieur,

La direction générale Relations extérieures (DG RELEX) du Secrétariat général du Conseil (SGC) recrute un(e) expert(e) national(e) détaché(e) qui sera chargé(e) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative au dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) et à la clause de solidarité. Il conviendrait que cette personne ait une solide expérience de la gestion des crises dans un cadre transsectoriel et stratégique.

L'IPCR est le mécanisme de gestion de crise du Conseil. C'est sur ce mécanisme que s'appuie le Conseil lorsqu'il doit prendre des décisions en cas de crises transsectorielles majeures. Il a été approuvé par le Conseil le 25 juin 2013 (doc. ST 10708/13). L'IPCR sous-tend en outre la réaction politique à une invocation de la clause de solidarité (article 222 du TFUE).

L'IPCR a été activé pour la première fois en octobre 2015 dans le cadre de la crise des migrants et des réfugiés. Par la suite, il a été activé au cours de la pandémie de COVID-19 (en 2020) et lors de la guerre en Ukraine (en 2022). Grâce au soutien ferme des principales parties prenantes [États membres, Commission européenne, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), agences compétentes], ce mécanisme est devenu un outil efficace de définition cohérente des priorités et de recherche coordonnée d'informations. Chaque activation suppose des rapports intégrés et des réunions de crise (tables rondes) visant à accompagner le processus décisionnel du Conseil.

Le SGC (DG RELEX, direction 5) appuie le fonctionnement de l'IPCR, en coopération étroite avec la Commission et le SEAE. La direction RELEX.5 gère également une gamme d'activités dans le domaine de la préparation, de la résilience et de la gestion des crises.

La description de poste figure en annexe.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision (UE) 2015/1027 du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans maximum.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées dans l'annexe.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du secrétariat général du Conseil [décision (UE) 2015/1027, JO L 163 du 30.6.2015, abrogeant la décision 2007/829/CE]. Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE. Les États membres sont invités à proposer des candidat(e)s qualifié(e)s pour ce poste.

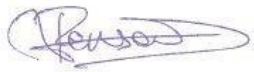
Le ou les nom(s) du point de contact national ou des points de contact nationaux responsable(s) pour chaque candidature devront être indiqués dans les actes de candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitæ détaillant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et les diplômes ou autres titres obtenus, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **7 novembre 2022 à 18 heures (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante: sne.recruitment@consilium.europa.eu.

Le service compétent et la direction des ressources humaines examineront conjointement les demandes reçues, décideront quels candidats/candidates seront retenus dans une première sélection et mèneront les entretiens. L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat général du Conseil en s'adressant à M. Nicolas Kerleroux, tél. +32 (0)2 281 8239, courriel: nicolas.kerleroux@consilium.europa.eu.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Nathalie Pensaert

Annexes

Annexe 1 - Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END)
auprès du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

DG RELEX, direction 5 – Sécurité et gestion de crises

Réf.: SNE/11/2022 (RELEX) - un poste (384145)

Description du poste

A. Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité du directeur de la direction RELEX.5, la personne sélectionnée (H/F) devra contribuer aux travaux du Secrétariat général du Conseil (SGC) en ce qui concerne le dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) et la clause de solidarité (article 222 du TFUE), et notamment s'acquitter des tâches suivantes:

- rédiger et revoir des documents d'orientation et des documents proposant des options;
- conseiller sa hiérarchie en fonction des besoins et la présidence en fonction des demandes;
- mener des travaux d'analyse aussi bien dans le cadre de crises transsectorielles qu'en dehors des situations de crise;
- appuyer les travaux que mène l'IPCR en réaction à une crise, lorsque celui-ci est activé, y compris dans le cadre des tables rondes de l'IPCR;
- contribuer à l'élaboration de propositions de mesures et à l'orientation politico-stratégique de la présidence;
- appuyer les travaux relatifs à la plateforme web de l'IPCR, en apportant des conseils et une expertise au service de l'évolution future de celle-ci, mais également de son fonctionnement quotidien;
- préparer et appuyer les réunions à différents niveaux, y compris celles sur la préparation, la résilience et la gestion des crises et au sein des groupes d'experts concernés (tels que le réseau informel des responsables de la communication de crise ou le réseau des DG de centres de crise nationaux);
- apporter un appui à la planification et à la conduite des exercices de l'IPCR ainsi qu'aux exercices concernés de la Commission, du SEAE ou de la présidence dans lesquels l'IPCR intervient;
- faire part, au niveau du SGC, de l'expérience acquise au niveau national, et établir des contacts avec les autorités compétentes des États membres;
- participer aux réunions trilatérales entre le SGC, la Commission et le SEAE;
- appuyer les travaux de la direction, en tant que de besoin, sur les sujets relevant de la compétence de celle-ci (sécurité, protection civile, coopération consulaire, menaces hybrides).

B. Qualifications et expérience

Les candidats et candidates devraient:

- avoir achevé un cycle universitaire, sanctionné par un diplôme, ou posséder une expérience professionnelle équivalente;
- avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans les domaines qui relèvent des tâches visées au point A ci-dessus. Cette expérience devrait avoir été acquise dans des organisations gouvernementales ou internationales dont la mission se rapporte au domaine de la gestion de crise;
- une expérience transsectorielle ainsi qu'une expérience avérée dans la coordination de la réaction au niveau politique dans les situations de crise constitueraient un atout;
- comprendre clairement la structure institutionnelle de l'UE;
- une connaissance approfondie d'une langue de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue sont nécessaires pour pouvoir exercer les fonctions en question. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais écrit et oral et une bonne connaissance du français, étant donné que le poste requiert tout particulièrement une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents ainsi qu'à la communication.

C. Conditions et aptitudes requises

Les candidats et candidates devraient:

- démontrer une capacité à traiter des questions et problèmes complexes suivant une approche analytique et critique;
- faire preuve de capacités d'adaptation et d'autonomie;
- avoir le sens de l'initiative et de solides capacités organisationnelles;
- faire preuve de discrétion;
- démontrer une capacité à travailler dans l'urgence et dans des conditions difficiles;
- faire preuve d'une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents et d'une capacité à réaliser ou à aider à réaliser des exposés complexes;
- avoir le sens des relations humaines et démontrer une aptitude à travailler avec les membres du personnel à tous les niveaux de l'Organisation;
- démontrer leur capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe dans un environnement multinational;

D. Habilitation de sécurité

Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE/EU SECRET. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat/la candidate auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement.

E. Conditions générales

Les candidats et candidates doivent:

- avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous leurs droits civiques;
- avoir satisfait à toutes les obligations légales qui leur sont applicables en matière de service militaire.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique de diversité et d'inclusion.

De plus amples informations concernant la nature du poste peuvent être obtenues auprès de M. Nicolas Kerleroux, directeur de l'unité RELEX.5, tél. +32 (0)2 281 8239, courriel: nicolas.kerleroux@consilium.europa.eu.
